



LE BREIL SUR MERIZE

SEANCE DU

06 Juillet 2010

Session Ordinaire

relevé des décisions

date de convocation : 29.06.2010
date d'affichage : 12.07.2010

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, MOISE Tania, BEUVIER Pascal, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.
Absent excusé : Mme Valérie GROUHEL

SALLE POLYVALENTE

Projet

Sur proposition de la commission communale des bâtiments, le Conseil Municipal approuve le projet définitif de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente. Le permis de construire sera déposé après les vacances puis lancement de l'appel d'offres après élaboration du descriptif par les membres de la commission, le 20 septembre prochain. Association des membres de la commission communale de la voirie pour étudier l'aménagement des extérieurs, le 13 septembre 2010. M.HUBERT signale que le financement à ce stade est apporté par une participation financière du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement Local (20% de 91.000€ plafonné), un dossier au titre de la Dotation Globale d'Équipement sera instruit début 2011 mais le financement n'est pas cumulable avec une aide départementale. Une demande de réserve parlementaire a été sollicitée. Adopté à l'unanimité.

Audit énergétique

Conformément à sa décision du 04 mai 2010, au vu du rapport de consultation établi, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études S3C du Mans pour un montant de 2.500€ HT pour réaliser l'audit énergétique, celui-ci s'engage à présenter le dossier pour le 07 septembre prochain. Une subvention auprès de l'ADEME sera sollicitée.

Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre modifiant les co-contractants et le glissement des honoraires pour une partie (7.000€) au bureau d'études Boulard, le montant des honoraires pour AMC Architectes devient 32.000€ soit un coût global resté inchangé à la somme de 39.000€ HT

ECOLE Préau

Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification du regard des eaux pluviales en provenance du préau de l'école, pour un montant de 496,34€ TTC, qui sera réalisée par la SARL Charlot Construction. Cette-dernière procédera également à la réparation du muret cassé situé sortie parking de la mairie pour un montant de 125,58€ TTC.

STATION D'EPURATION - Choix du constructeur –

Suite à l'ouverture des candidatures pour le choix du constructeur, et après analyse par le maître d'oeuvre des offres, l'audition des candidats s'est déroulée en présence du bureau d'études, du SATESE du Conseil Général, et des élus membres de la commission communale de la voirie. Le maître d'oeuvre a remis son rapport d'analyse des offres et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 juillet à 18h, pour statuer sur le choix du futur constructeur. Le Maire en présente le contenu : rappel de la procédure, analyses technique et financière. Les offres sont complètes et conformes au CCTP, de qualité comparable avec quelques exceptions, les dimensionnements identiques avec des coûts d'exploitation proches, une différence de prix après ajustements des options de 4% en faveur de Nantaise des Eaux Ingénierie (NDEI). Le Conseil Municipal valide le choix du pouvoir adjudicateur, validé par la commission d'appel d'offres à savoir l'entreprise NDEI pour la construction de la station d'épuration pour un montant de marché de 964.890€ HT et autorise le maire à signer les documents à intervenir.

Route de la Merize

Un passage caméra a été effectué par Véolia Eau. Il fait apparaître de nombreuses contre pentes de longueur variée qui ne sont pas à l'origine des débordements sur cette rue. Apparaissent une fissure et deux ruptures avec effondrement partiel, ces problèmes de vétusté du réseau seront à revoir dans le cadre d'une réhabilitation complète d'une partie de ce réseau.

Rue du Stade

M.DESCHOOLMEESTER attend une mise en oeuvre de la part de Véolia Eau pour faciliter l'écoulement des eaux usées.

ASSAINISSEMENT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Dépôt des listes élection commission ouverture des plis

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales instituant une commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service d'assainissement qui intervient en cas de nouvelle délégation de service public (Art.L1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% (art.L.1411-6). Avant de procéder à cette élection il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code Général Des Collectivités

Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

le Conseil Municipal

- décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en oeuvre pendant son mandat
- fixe comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis

la liste comporte autant de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, à savoir :

- membres titulaires

M.ESNAULT Raymond

M.MATTE Gérard

M.FURON Alain

- membres suppléants

Mme CABALLERO Christelle

M.DESCHOOLMEESTER Denis

Mme MOISE Tania

Elle sera déposée auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Projet de restauration des cours d'eau des bassins du Dué et du Narais – enquête publique -

Le Conseil Municipal est informé du dossier relatif au projet de restauration des cours d'eau du bassin du Dué et du Narais le 19 mai 2010. Il a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du samedi 29 mai au lundi 21 juin 2010 inclus.

RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2009.

RAPPORT ANNUEL ORDURES MENAGERES EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères année 2009, et approuvé par le comité syndical du SMIRGEOMES le 18 juin 2010.

COMPTES RENDUS REUNIONS

Le Conseil Municipal prend acte des comptes-rendus des réunions de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois en date du 21 mai et 17 juin 2010, du SMIRGEOMES en date du 05 mars et 07 mai 2010, du SIAEP du Jalais en date du 01 juillet 2010.

COURRIERS

Demande participation financière

Suite à la demande formulée par Mme BAUDRY, assistante sociale du secteur, pour une participation financière de la collectivité afin qu'un enfant de la commune puisse bénéficier des services de la halte garderie de Montfort le Gesnois, une à deux fois par semaine. Cet enfant présente un retard psychomoteur important lié à des carences parentales (affectives, relationnelles, matérielles et d'éveil). Il ne serait pas envisageable de le scolariser en septembre prochain au vu des difficultés majeures qu'il présente (retard de langage,...). Le coût s'élèverait à 36€ par mois soit 216,66€ pour le semestre à venir. Après échanges de points de vue, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la participation financière et demande que l'enfant soit orienté vers des structures plus adaptées à sa situation.

Remerciements subvention

Les associations des Brodeuses Breilloises, Gym loisirs, les Amis de l'Orgue, Familles Rurales, la Cantine Scolaire, le Comité des Fêtes remercient le Conseil Municipal pour le versement de la subvention communale 2010.

Information

Dans le cadre de l'utilisation du by-calcel fabriqué par les papeteries du Bourray, la société d'exploitation adresse le programme prévisionnel d'utilisation pour la campagne d'épandage été 2010.

Droit de Prémption Urbain

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées section A n°410, 411, 1347, 1577 pour partie, 814, 1236, 1238, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1007, 1008, 1009, 1010 et 297 et prend acte du non exercice par le Maire du droit de prémption urbain sur la parcelle section A n°1570.

Séance levée à 22 heures 30.

Prochaine réunion : Mardi 07 Septembre 2010

Le Maire,

